

Ville de RONCHIN

Arrêté Municipal numéro 22/426 en date du 02/12/2022

Portant sur une restriction et interdiction de stationnement

lieu: Rue Chalant

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de la société GBELIN de stationner rue Chalant afin d'effectuer plusieurs transports exceptionnels du 14/12/22 au 16/12/22.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation dans la commune.

N° 68/22

ARRETONS

Article 1er -

Du mercredi 14/12/22 au vendredi 16/12/22 de 8h à 16h, le stationnement et la circulation seront interdits rue Chalant à partir de la société ECL jusqu'à la rue Jean Jaurès afin de permettre au transport exceptionnel de pouvoir circuler.

Article 2ème -

Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la circulation sera interdite sur ce périmètre.

Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale.

Article 3ème -

Les panneaux d'interdiction seront fournis et posés avec le présent arrêté une semaine avant impérativement par la société GBELIN.

Article 4^{ème} -

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, à la société GBELIN et pour information au Commissariat de Police de WATTIGNIES, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

Article 5ème -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 02/12/2022

Patrick GEENENS

Le Maire, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

Toute la correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire Hôtel de Ville 650, avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN

Tél: 03.20.16.60.00 **Fax**: **03.20.16.60.38**

www.ville-ronchin.fr
Facebook: Ville de Ronchin